

PARLONS

JUSTICE !

Comité européen pour la
Prévention de la Torture

«La mise à l'isolement peut,
dans certaines circonstances,
constituer un traitement
inhumain et dégradant»



Règles Pénitenciaires Européennes

«Même après quelques jours,
l'isolement peut avoir un effet
extrêmement dommageable
sur les personnes détenues»



PARLONS

JUSTICE !

Circulaire du 14 avril 2011

«La gravité des faits
pour lesquels l'intéressé
est détenu et la nature
des infractions qui lui sont
reprochées ne peuvent justifier
en elles-mêmes un placement
à l'isolement»



PARLONS

JUSTICE !

Cour Européenne des Droits de l'Homme

«Une détention dans une
cellule isolée, sans aucune
possibilité de lien social,
représente toujours un
traitement inhumain en soi,
qui ne peut être justifié ni par
des exigences de sécurité, ni
par d'autres raisons»



PARLONS

JUSTICE !

***Pour en finir avec la barbarie carcérale:
Stop à l'isolement et aux violences
pénitentiaires!***

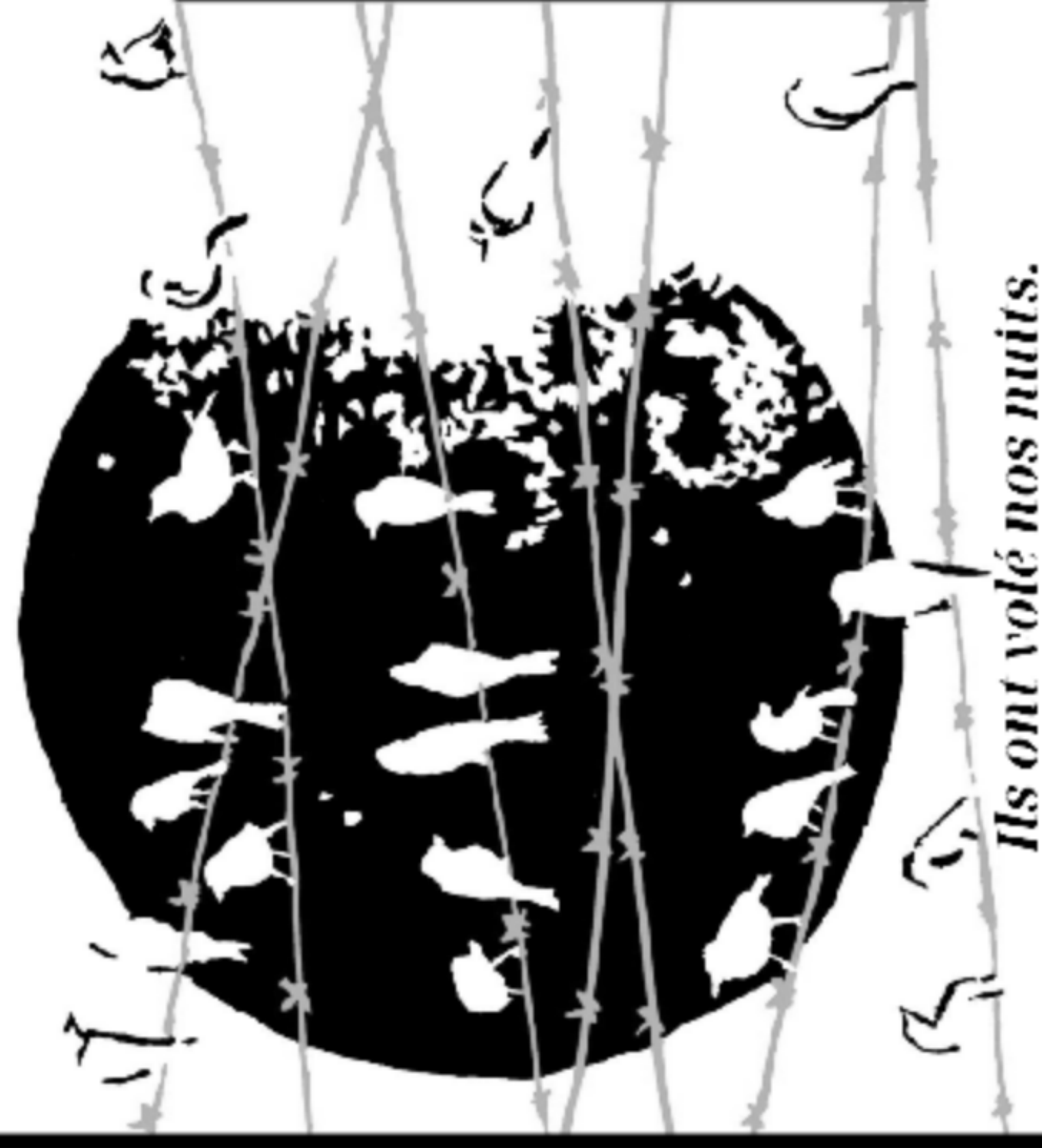


Ils ont volé nos nuits.

Garde des Sceaux et
Ministre de la Justice
Eric DUPOND-MORETTI

13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

***Pour en finir avec la barbarie carcérale:
Stop à l'isolement et aux violences
pénitentiaires!***

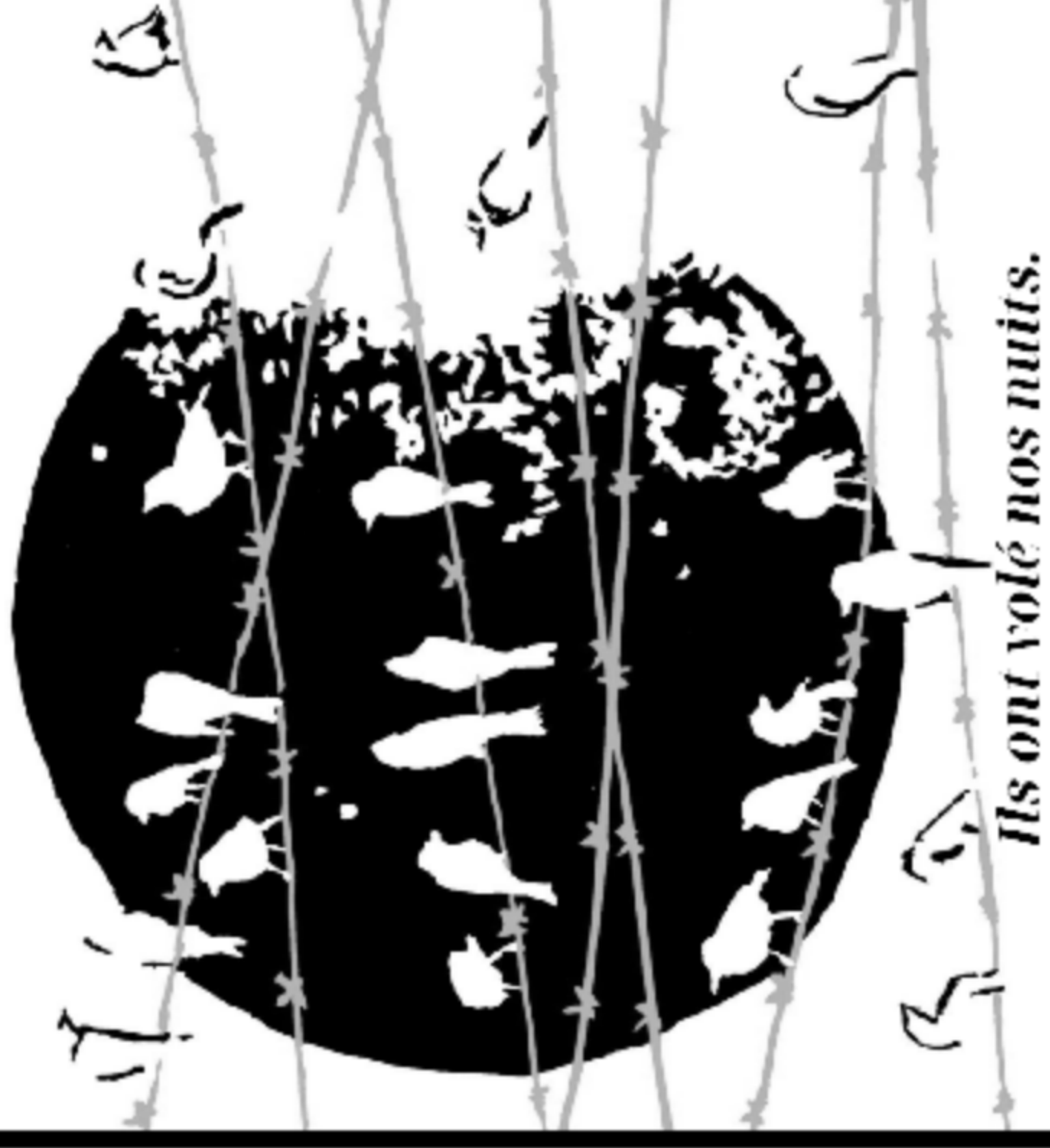


Ils ont volé nos nuits.

Garde des Sceaux et
Ministre de la Justice
Eric DUPOND-MORETTI

13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

***Pour en finir avec la barbarie carcérale:
Stop à l'isolement et aux violences
pénitentiaires!***

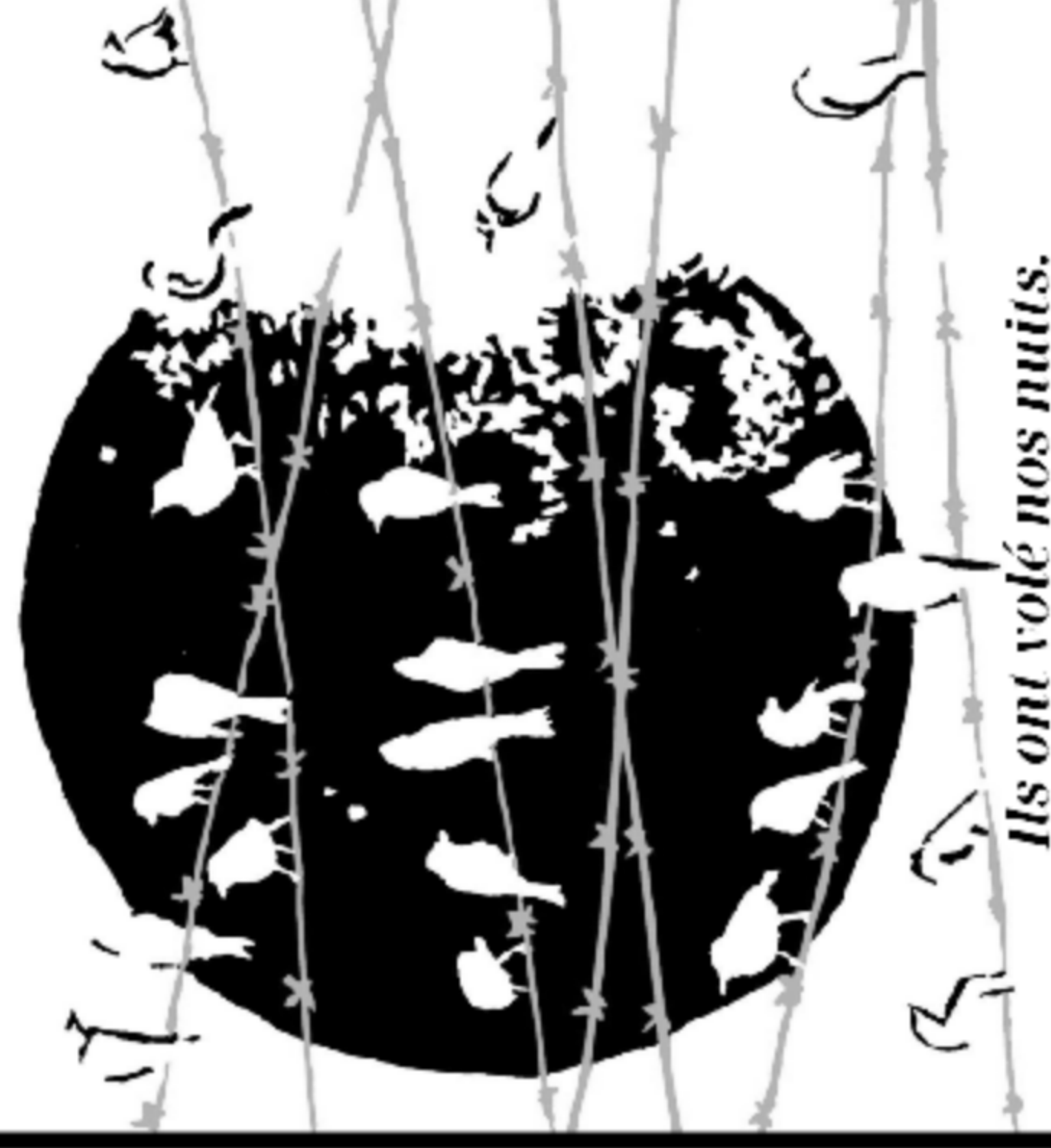


Ils ont volé nos nuits.

Garde des Sceaux et
Ministre de la Justice
Eric DUPOND-MORETTI

13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

***Pour en finir avec la barbarie carcérale:
Stop à l'isolement et aux violences
pénitentiaires!***



Ils ont volé nos nuits.

Garde des Sceaux et
Ministre de la Justice
Eric DUPOND-MORETTI

13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

PARLONS

JUSTICE !

Code de Procédure Pénale - Art. R. 57-7-68

«L'isolement ne doit être utilisé que dans des circonstances exceptionnelles, en dernier ressort et pour la durée la plus courte possible»

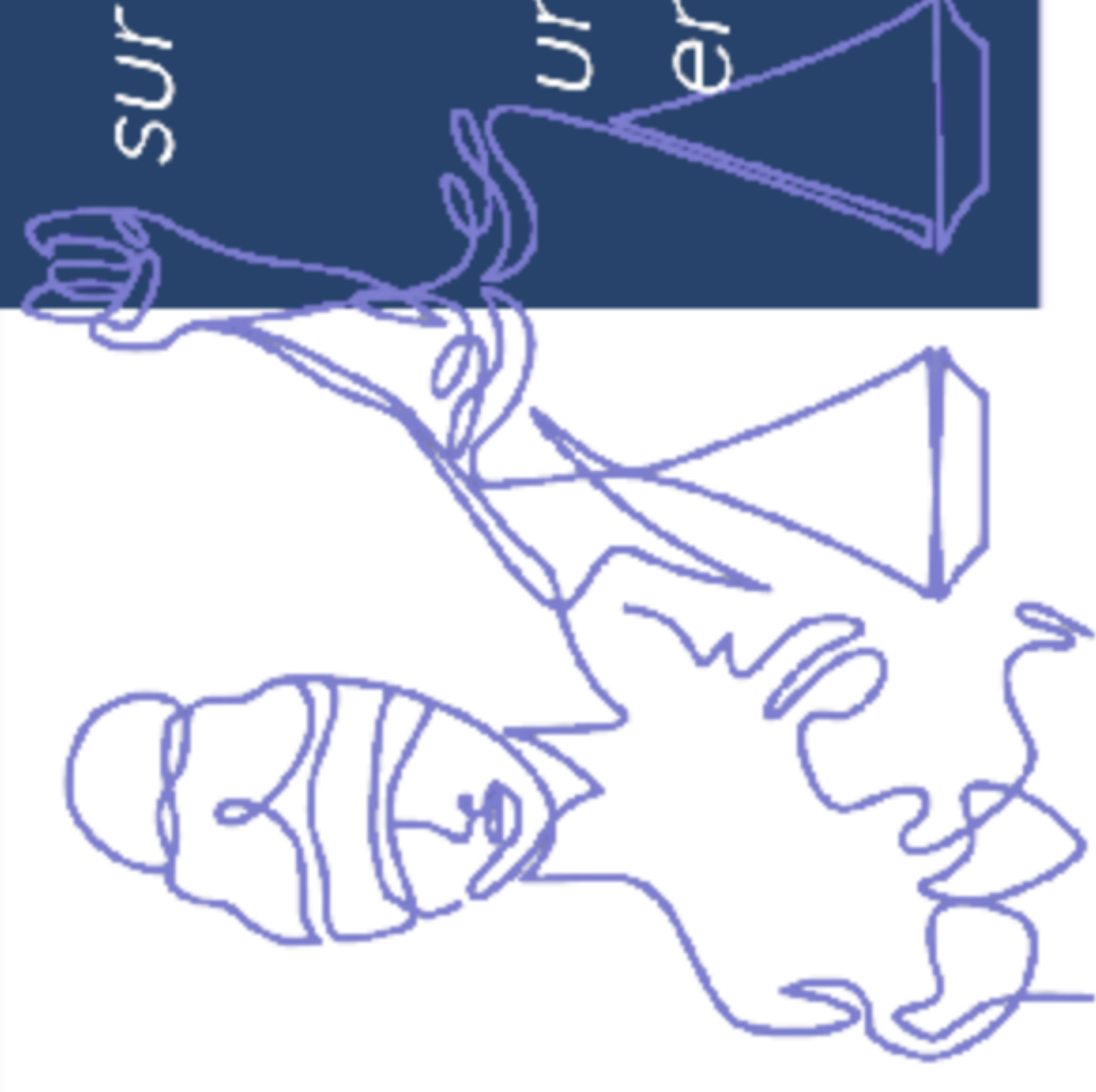


PARLONS

JUSTICE !

Cour Administrative d'Appel
Versailles N°06VE01752

«Une mesure de surveillance renforcée aggrave les conditions de détention auxquelles est soumis un détenu placé à l'isolement en accentuant le confinement qui lui est imposé»

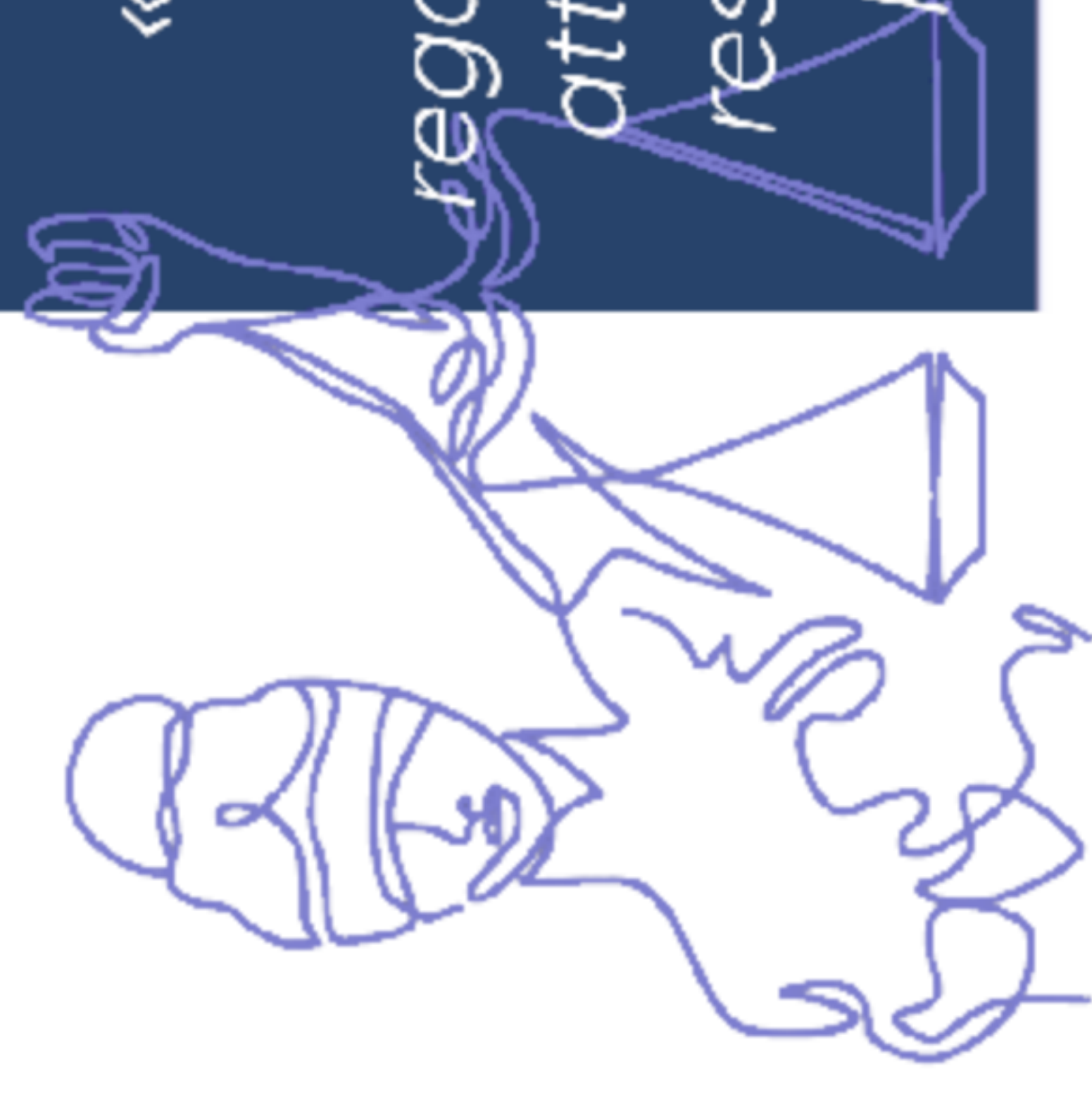


PARLONS

JUSTICE !

Conseil d'État - 31 octobre 2008

«Par ses effets, une mise à l'isolement pourrait être regardée comme portant une atteinte disproportionnée au respect de l'intégrité et de la personnalité des détenus»

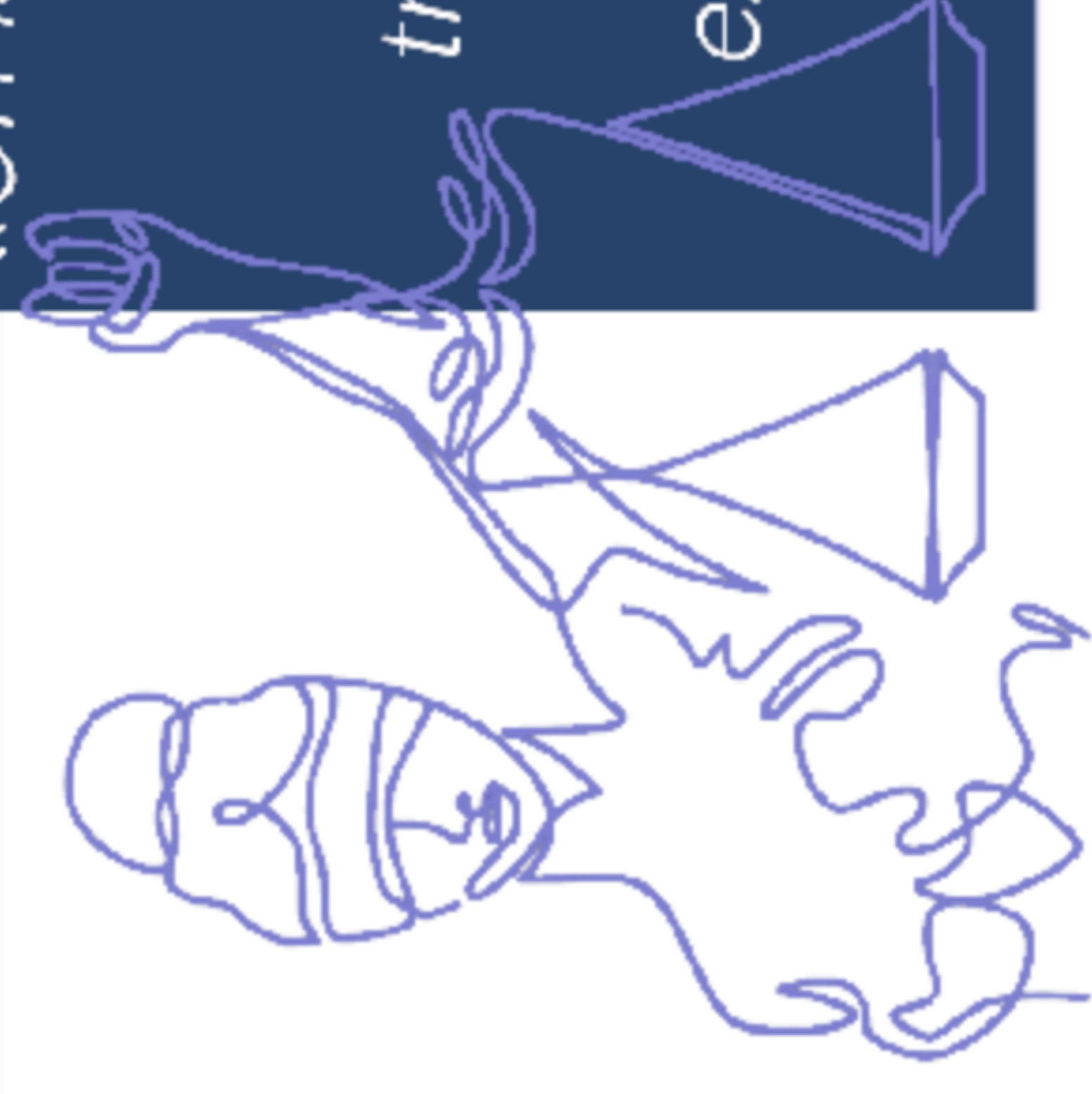


PARLONS

JUSTICE !

Cour Européenne des Droits de l'Homme

«Un isolement social total peut détruire la personnalité et constitue une forme de traitement inhumain qui ne saurait se justifier par les exigences de la sécurité ou d'autres raisons»



***Pour en finir avec la barbarie carcérale:
Stop à l'isolement et aux violences
pénitentiaires!***

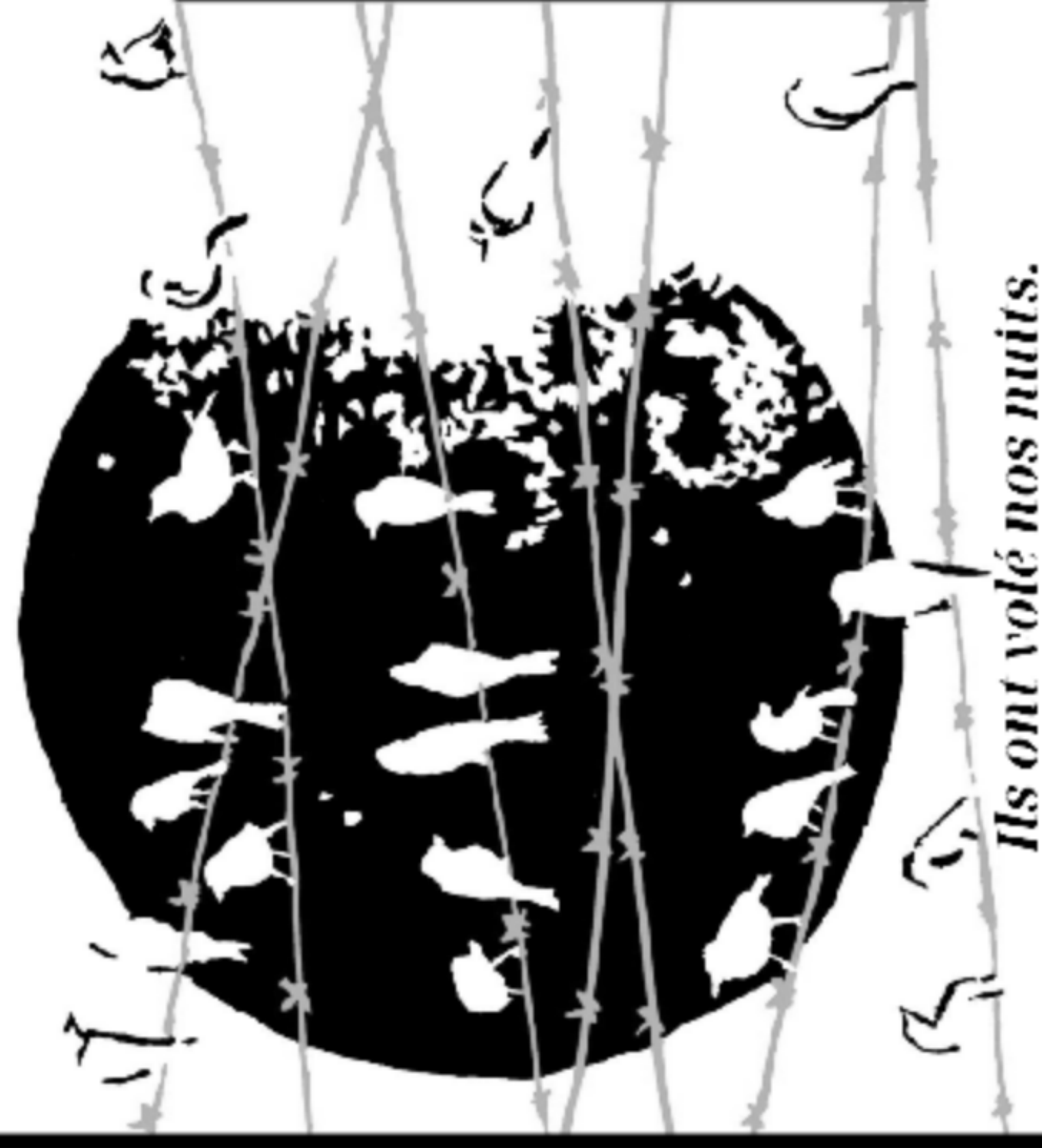


Ils ont volé nos nuits.

Garde des Sceaux et
Ministre de la Justice
Eric DUPOND-MORETTI

13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

***Pour en finir avec la barbarie carcérale:
Stop à l'isolement et aux violences
pénitentiaires!***

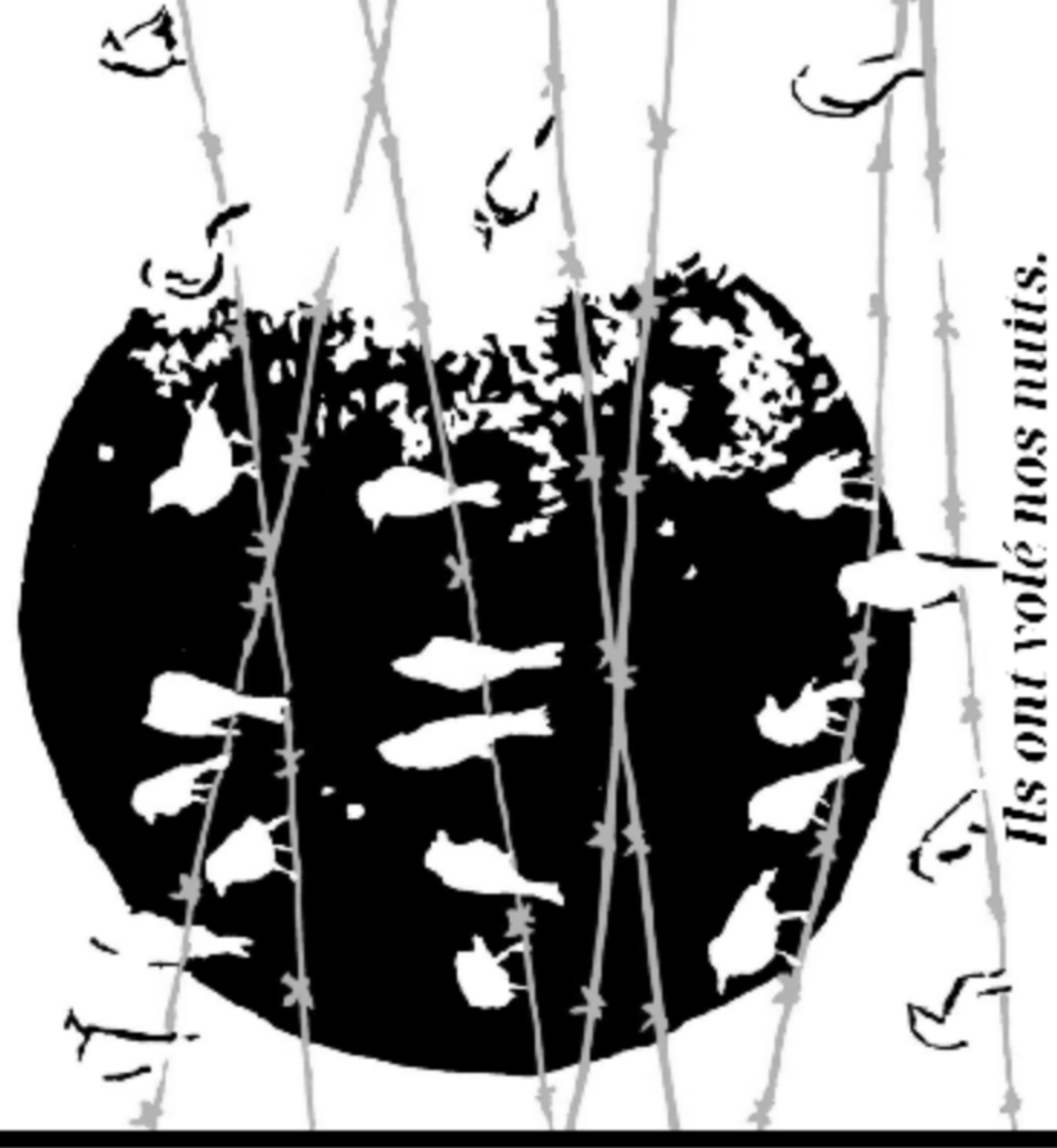


Ils ont volé nos nuits.

Garde des Sceaux et
Ministre de la Justice
Eric DUPOND-MORETTI

13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

***Pour en finir avec la barbarie carcérale:
Stop à l'isolement et aux violences
pénitentiaires!***

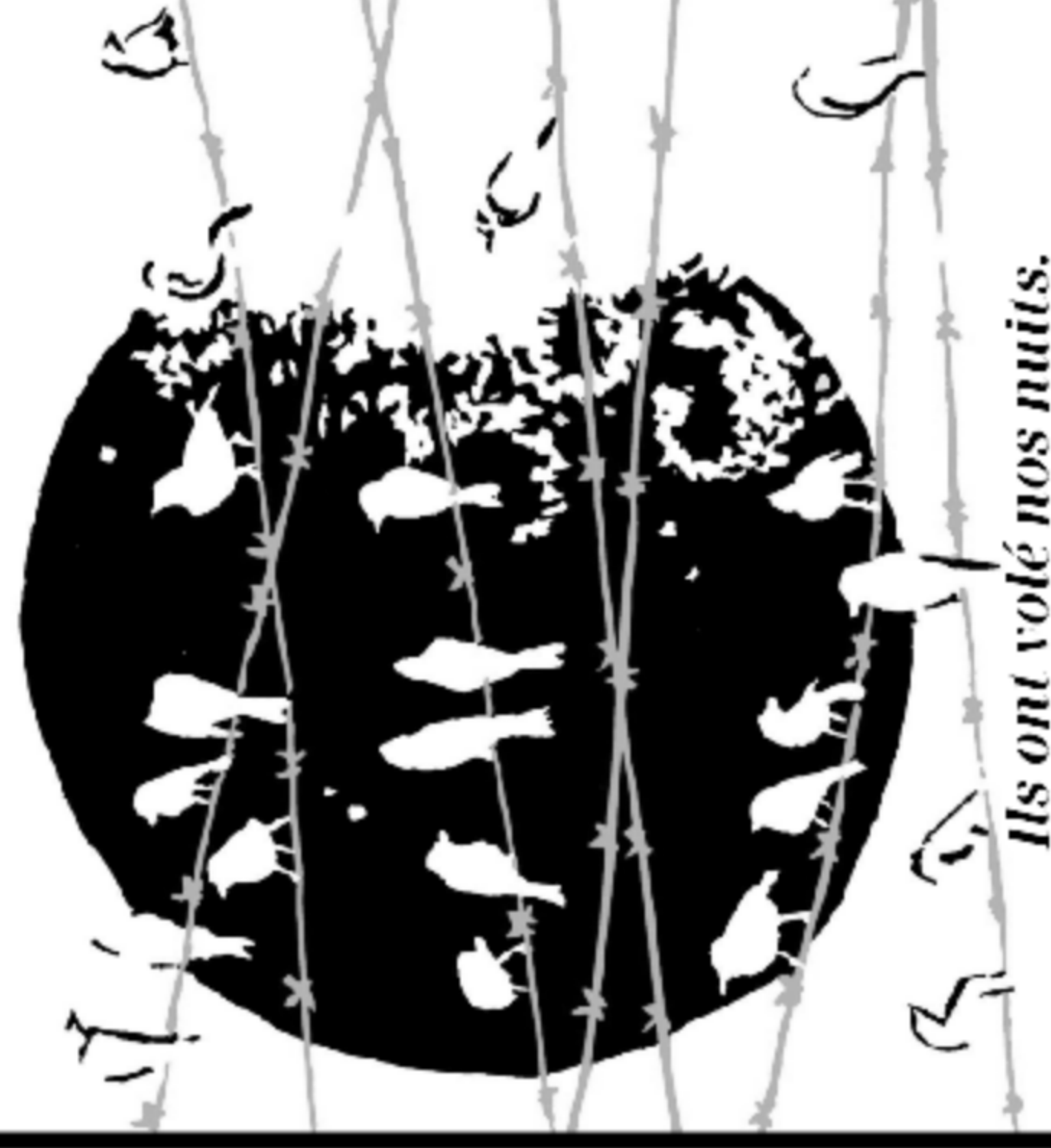


Ils ont volé nos nuits.

Garde des Sceaux et
Ministre de la Justice
Eric DUPOND-MORETTI

13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

***Pour en finir avec la barbarie carcérale:
Stop à l'isolement et aux violences
pénitentiaires!***



Ils ont volé nos nuits.

Garde des Sceaux et
Ministre de la Justice
Eric DUPOND-MORETTI

13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01